



# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1986-1987

---

21 NOVEMBRE 1986

---

## PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE  
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1987

—

## ERRATA

—

Page 2, point 5, lire ainsi le 4<sup>e</sup> alinéa :

« Par ailleurs, en application de l'article 7 de la loi précitée, le crédit pour les dépenses culturelles de l'Education nationale, augmenté du même pourcentage de 1,4 p.c., est inscrit à concurrence de 1 822,9 millions au Titre I<sup>er</sup> et de 212,1 millions au Titre II. »